



Consultation publique

Modification au plan d'urbanisme

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Le projet de règlement intitulé : « Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, École des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » a été adopté par le conseil d'arrondissement le 2 octobre 2018.

À la demande du conseil d'arrondissement, une assemblée publique de consultation se tiendra sur ce projet de règlement et la documentation pertinente à ce sujet est rendue disponible.

OBJET DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le projet de règlement modifie le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 2950, rue Jarry Est.

DOCUMENTATION

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **16 octobre 2018, à compter de 18 h** au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

Fait à Montréal, le 5 octobre 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

[Publication : Le Devoir](#)